



COMPTE-RENDU
Séance du 11 avril 2016

L'an deux mille seize et le onze avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Patrick LABERNADIE, Maire.

Présents : Patrick LABERNADIE, Anne-Marie BARRAQUE, Jacques BELTRAN, Chantal BECAAS, Guy CLAVERE, Marie PEES, Paul LAMOURE, Etienne CURT, Jean-Michel BASCUGNANA, Marie-Claude PINOUT, Jean-Jacques ALBIRA, Solange BECAAS, Richard BELLON

Excusés : Laurent MARQUE, Marie-Christine GARROCCO, (procuration à Marie-Claude PINOUT),

Secrétaire de séance : Jean-Jacques ALBIRA

Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de désigner M. Jean-Jacques ALBIRA en tant que secrétaire de séance.

Question n°1 : Approbation du procès-verbal du 11 mars 2016

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal du 11 mars 2016.

Question n°2 : Approbation du compte de gestion 2015

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
VOTE le compte de gestion 2015.

Question n° 3 : Approbation du compte administratif 2015

Election du président pour l'approbation du CA.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, considérant que le Maire est tenu de se retirer au moment du vote du compte administratif,

Le Conseil Municipal, par vote à main levée,

DECIDE de procéder à l'élection du président pour le vote de la délibération d'approbation du compte administratif.

DESIGNE Monsieur Jacques BELTRAN, président pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
Par 11 voix pour et 3 voix contre (M. Albira, Mme Solange Bécaas, M. Bellon),
VOTE le compte administratif 2015.

Résultat de clôture :

Investissement :	- 144 258.96 €
Fonctionnement :	411 075.05 €
Résultat global :	266 816.09 €

Question n° 4 : Affectation de résultat 2015

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
Par 12 voix pour et 3 voix contre (M. Albira, Mme Solange Bécaas, M. Bellon),
VOTE le compte administratif 2015.

Résultat d'exploitation au 31/12/2015 : excédent :	411 075.05 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	153 158.96 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	257 916.09 €

Résultat d'investissement reporté (001) Déficit : 144 258.96 €

Question n° 5 : Vote du budget 2016

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 12 voix pour et 3 voix contre (M. Albira, Mme Solange Bécaas, M. Bellon),

VOTE le budget 2016.

Investissement :	Dépenses :	569 518 €
	Recettes :	569 518 €

Fonctionnement :	Dépenses :	1 166 972 €
	Recettes :	1 166 972 €

Question n° 6 : Fixation du taux des impôts locaux

	BASE	Taux 2015	Taux proposés pour 2016	PRODUIT
TAXE d'HABITATION	1 306 000	17,59%	17,59%	229 725
FONCIER BATI	1 015 000	9,64%	9,64%	97 846
FONCIER NON BATI	40 000	46,64%	46,64%	18 889
CFE				-
			TOTAL	346 460

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas augmenter les impôts

Question n° 7 : Subvention aux associations

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

DECIDE, à l'unanimité, d'allouer au titre de l'année 2016, aux organismes ci-après désignés, les subventions suivantes qui seront inscrites au budget primitif 2016, article 6574 :

ASSOCIATIONS	Subventions 2016
ACCA	1 500 €
AMIS DE L'ORGUE	500 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE	200 €
ASSOCIATION SAINT JEAN	2 000 €
FNACA ARUDY	100 €
FOYER RURAL	2 000 €
LES AINES RURAUX	450 €
LOUS HARDITS DE LOUBIE	2 000 €
OSSAU CHEVAL	50 €
SECOURS POPULAIRE	150 €
SKI CLUB ARTOUSTE	600 €
OCCE LES ISARDS école	1 600 €

TOTAL

11 150 €

M. Clavère s'étant retiré au moment du vote pour l'association ACCA.

M. Bascugnana s'étant retiré au moment du vote pour l'association Saint Jean.

Question n° 8 : Tarif des prestations communales 2016

	Tarif 2016
Permanences ADER (journée)	30.00 €
Location de la salle Lapuyade (journée)	60.00 €
Entretien Saint Pierre d'Aurillac (heure)	18.51 €
Fourgon mortuaire (participation familiale)	42.00 €
Concession cinquantenaire 1m	50.00 €
Concession cinquantenaire 2m	100.00 €
Caveau 1 m	1836.00 €
Caveau 2 m	2723.40 €
Case columbarium	612.00 €
Tarif copie noir et blanc	0.18 €
Tarif copie couleur	0.60 €
Tarif copie couleur	0.60 €

Question n° 9 : Occupation du domaine public

Monsieur le Maire propose d'ajourner la question.

Question n° 10 : Délaissés du Conseil Départemental

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition des délaissés de la RD 35, non utilisés lors de l'aménagement de la RD.

ACCEPTE le prix d'acquisition de 1889 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Question n° 11 : Approbation du règlement de la bibliothèque

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le règlement intérieur de la bibliothèque municipale annexé à la présente délibération.